

Le Canada Musical.

VOL 2.]

MONTREAL, 1^{ER} AVRIL 1876.

[No. 12.]

A NOS ABONNÉS.

La prochaine livraison du *Canada Musical* inaugurerà le troisième volume de cette modeste publication. Nous sommes heureux de pouvoir donner suite à notre petite entreprise artistique,—ne nous dissimulant pas, toutefois, que ce résultat satisfaisant est surtout attribuable à l'accueil favorable et aux encouragements bienveillants que l'on nous a si libéralement accordés.

Les arrangements à conclure avec notre imprimeur et notre graveur de musique exigent que nous soyons renseigné, sans délai, sur le nombre précis de nos futurs abonnés. **Nous prions donc instamment ceux qui se proposeraient de discontinuer l'abonnement au "Canada Musical" de nous en donner avis dans le cours du présent mois d'Avril.**

Ces notifications seront peu nombreuses, nous l'espérons,—et, pour combler les quelques vides qui pourraient se faire dans notre liste de souscripteurs, nous invitons respectueusement ceux de nos abonnés qui tiennent compte—sinon de nos succès, du moins de notre bonne volonté—à s'intéresser auprès de leurs nombreux amis-musiciens, afin de grossir davantage la liste; déjà fort respectable, des abonnés à notre revue. Nos lecteurs seront toujours, comme par le passé, les seuls à bénéficier de la prospérité qui accompagnera la publication du *Canada Musical*.

LA MUSIQUE

A MON AMI CHARLES GOUNOD

Partout où la musique chante,
Oise ou céleste aux ailes d'or,
Partout la musique m'enchanté,
Mais loin de la cité bruyante
Elle me charme plus encor

Le soleil répond au génie,
La nature répond à l'art
Les bois disent leur symphonie,
Et des cieux la voix infinie
S'unit à la voix de Mozart

Pendant qu'au dehors la fauvette,
Avec le merle et le pinson,
Jettent au vent leur chansonnette,
Entre le barbier et Ninette,
Rossini chante à la maison

Au dehors la nuit est sereine,
Tout repose mais tu dedans,
Beethoven les regards ardents,
Ouvre sa poitrine et déchaine
Les orages dont elle est pleine.

Tandis que ton cor enchanté,
O Weber, du sombre royaume
Évoque un monde épouvanté,
Haydn, le sublime bonhomme,
Verse à flots la sérénité

Ainsi, dans l'espace d'un jour,
Toutes les œuvres du génie
Sous mon toit chantent tour à tour,
Et je rends grâce au Dieu d'amour
De qui découle l'harmonie

LE COMTE ANATOLE DE SEGUR

Conservatoire de Musique et de Déclamation DE PARIS

(SUITE.)

Admission.—Des pensions d'externat.—Enseignement.
Comités d'enseignement.—Grand Prix de Rome.—Concerts

ADMISSION.—Les aspirants aux classes du Conservatoire doivent se faire inscrire au secrétariat

Aucun aspirant ne peut être admis s'il a moins de 9 ans ou plus de 22. Au delà de cette limite, l'admission n'a lieu que dans le cas où l'aspirant est jugé assez avancé pour terminer ses études en deux ans, ou doué de dispositions extraordinaires. Les aspirants sont examinés et admis, s'il y a lieu, par les comités

Les examens d'admission ont lieu au mois de d'octobre

Après leur première audition, les élèves ne sont d'abord admis que provisoirement, leur admission définitive n'a lieu qu'après l'examen semestriel qui suit leur entrée.

Tout élève admis même provisoirement doit déposer au secrétariat son acte de naissance et un certificat de vaccine

Après son admission définitive, l'élève a droit de rester dans les classes une année au moins

Le directeur peut admettre, sans le concours du comité des études musicales, les aspirants aux classes de solfège, d'ensemble vocal et instrumental. Il peut admettre également dans les classes de composition, de contre-point et de fugue, d'harmonie, d'étude du clavier, d'étude des rôles, de déclamation lyrique et de maintien théâtral, les aspirants ou les élèves qui demandent à suivre ces cours

L'année scolaire commence le 1^{er} octobre et finit immédiatement après les concours

Toutes les classes sont faites dans l'intérieur du Conservatoire

L'enseignement des hommes est séparé de celui des femmes, excepté dans les classes de déclamation lyrique et de déclamation dramatique. Les mères des élèves-femmes sont admises à assister aux leçons.

Tout élève qui manque la classe deux fois dans le mois sans excuse légitime est rayé des contrôles

Aucun élève ne peut, sous peine de radiation, contracter un engagement avec un théâtre quelconque, jouer un rôle, chanter ou exécuter un morceau sur un théâtre, dans un orchestre, ou dans un concert public, sans la permission expresse du directeur

Les aspirants étrangers peuvent être reçus par autorisation spéciale du ministre, ils jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs que les élèves nationaux, sauf en ce qui concerne le grand prix

Il y avait autrefois au Conservatoire un pensionnat de dix élèves hommes spécialement destiné aux études lyriques, mais un arrêté ministériel du 14 septembre 1871 l'a supprimé et l'a remplacé par une création dont voici les conditions